



**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
27 JUIN 2011**

- PRESENTS** : M. M. GALLAY, Président
M. R. HUGON, Vice-Président
M^{me} C. HERZIG DAVIDOVIC, Secrétaire
- M^{mes} I. GIANNATTASIO, M. GOSSAUER, T. MARET, V. MORON,
J. NOVERRAZ et A.-M. PUTTON
MM. R. BONO, C. BRUHIN et B. VIRET
- M. R. GUNTER, Maire
M. X. BEUCHAT, Adjoint
M. P. BOUVIER, Adjoint
- EXCUSEE** : M^{me} M. CALAME

La séance est ouverte par **M. le Président** à 20h00.

1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 10 MAI ET 6 JUIN 2011

a) Procès-verbal du 10 mai 2011

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé par 9 oui.

b) Procès-verbal du 6 juin 2011

Moyennant une rectification, le procès-verbal est approuvé par 9 oui.

Mme Noverraz rejoint la séance à 20h05.

**2. PRESTATION DE SERMENT DE MONSIEUR RINGO BONO, NOUVEAU
CONSEILLER MUNICIPAL**

M. le Président donne lecture de la formule de serment, selon l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984. A l'appel de son nom, **M. Ringo Bono** lève la main droite et prête serment en disant « Je le jure ».

Il est pris acte que **M. Ringo Bono** est dûment assermenté, conformément à la loi.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Courrier de l'Assemblée constituante du 1^{er} juin 2011 concernant la consultation sur l'avant-projet de nouvelle constitution

M. le Président se réfère au courrier de l'Assemblée constituante du 1^{er} juin 2011. Il informe les membres du Conseil municipal de la possibilité de consulter l'avant-projet de nouvelle constitution directement au secrétariat de la mairie ou sur le site internet : www.ge.ch/constituante.

4. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

a) Futures constructions route de Bellegarde-chemin des Courtes

M. Gunter fait part d'un récent dépôt de dossier auprès du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) concernant 2 parcelles situées à l'entrée du village et adoptées dans le cadre d'un PLQ. Ce projet réalisé par deux promoteurs prévoyait la construction de 2 bâtiments comprenant chacun 12 appartements en PPE. A la suite de ce dépôt de dossier, l'office du logement a refusé ce lot de 24 appartements en PPE et exigerait que le 60% de ces habitations soit prévu en logements d'utilité publique (LUP). Après discussion, l'architecte responsable du projet aurait pu faire admettre le taux de LUP à 50%. Une première demande d'autorisation ayant été déposée il y a un an et demi environ, la commune a été surprise de cette nouvelle demande d'autorisation et surtout de ne pas avoir été informée par le DCTI d'un 1^{er} refus de ce dossier. Pour information, la loi a changé au niveau cantonal explique **M. Gunter** et cette zone de construction étant classée en zone 4B protégée de développement, elle est soumise à des dispositions spéciales : un certain pourcentage d'habitations doit être en LUP. La commune estime toutefois que la répartition devrait être équitable au niveau cantonal. Pour rappel, l'actuel chantier au chemin des Raclerets-Champlong englobera déjà 45 appartements en LUP. La commune donnera son préavis et en parallèle, **M. Gunter** contactera le directeur cantonal de l'office du logement pour lui faire part de son désaccord.

M. Beuchat estime aussi intéressant d'avoir l'avis des Conseillers municipaux à ce sujet et propose de faire un tour de table.

M. Gunter suggère éventuellement de renvoyer le dossier en commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie pour une étude plus détaillée. Vu le délai de préavis assez court, une prolongation peut être demandée poursuit **M. Gunter**. La commission devrait donc se réunir rapidement.

M. Bruhin conseille à la commune de rendre un préavis négatif au sujet de la répartition des LUP et PPE, ceci d'autant plus que dans le cadre du PLQ Raclerets-Champlong, des appartements de ce type sont déjà prévus.

Mme Gossauer remercie **M. Beuchat** de sa proposition. Elle précise toutefois qu'il est nécessaire d'avoir un certain nombre d'appartements en LUP à Chancy, ceci notamment pour être solidaires des autres communes genevoises, même si la commune a besoin de rentrées fiscales pour amortir les investissements réalisés tels que le parascolaire, l'extension du groupe scolaire et les déchetteries enterrées.

M. Bono pense qu'il serait important d'élucider un certain point, à savoir celui concernant le % de LUP dans l'ensemble des communes du canton avant que l'Exécutif prenne une décision.

M. Gunter trouve la remarque de **M. Bono** judicieuse et il se renseignera à ce propos.

M. Beuchat apporte quelques éléments de réponse concernant les logements en LUP et PPE. Cette répartition intervient pour les plans localisés de quartier (PLQ) uniquement, à savoir les nouvelles constructions en zone 4B de développement. A Chancy, cela correspond aux zones de développement tels qu'aux chemins des Raclerets-Champlong et au chemin des Courtes. Par ailleurs, si des LUP sont prévus, la commune touchera une part plus élevée de la part du fonds intercommunal.

Mme Gossauer ajoute que cette nouvelle loi cantonale est applicable dans toutes les communes genevoises en fonction des PLQ et elle ne sera certainement pas négociable.

Après discussion, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur le renvoi de ce dossier en commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie.

Cette proposition est acceptée par 7 oui et 4 abstentions.

Pour conclure, **M. Gunter** souhaite qu'une date de réunion de ladite commission soit arrêtée à l'issue de la séance du Conseil municipal.

b) Chauffage à bois

M. Gunter revient sur une question de M. Schlaefli (Conseiller municipal sortant) concernant la chaudière à bois. En résumé, un laveur de fumée avait été installé il y a quelques mois pour respecter les normes OPair (Ordonnance sur la protection de l'air) dès 2012, notamment du fait qu'il n'avait aucun filtre à particules adapté. Finalement, ce laveur n'a pas donné satisfaction au niveau de son efficacité. Les SIG ont toutefois trouvé un filtre électrostatique convenant à ce type d'installation, ce qui devrait répondre à la problématique.

c) Couffin et CapEmploi

M. Bouvier indique qu'il a deux dossiers à traiter en collaboration avec les membres de la commission des affaires sociales, sports et loisirs au sujet du Couffin et de CapEmploi. De plus amples informations seront communiquées ultérieurement après réunion de ladite commission qui devrait se réunir avant le 20 août 2011.

d) Sorties de ski

M. Beuchat informe les membres du Conseil municipal que M. Schlaefli serait toujours intéressé à organiser les sorties de ski. Toutefois, si un Conseiller municipal souhaite le remplacer, il est prié de le faire savoir.

M. le Président affirme que cette tâche est très bien menée par M. Schlaefli. De ce fait, aucun changement n'aura lieu.

e) Chantier Raclerets-Champlong

Comme la commune s'y attendait, **M. Beuchat** explique que des soucis ont surgi concernant le transport de gravier au chantier Raclerets-Champlong. En effet, malgré un accord passé entre l'entreprise chargée des travaux et la commune, les camions peuvent difficilement respecter les horaires fixés (pendant les heures d'école). La raison est surtout liée au grand nombre de sous-

traitants et mandataires impliqués dans ce chantier. A la demande de la Mairie et afin d'améliorer la sécurité des piétons, et plus particulièrement celle des enfants, l'entreprise Edd SA a créé un cheminement piétonnier provisoire en gravillons sur la partie herbeuse, séparé de la chaussée. Ce cheminement sera complété prochainement par le marquage de bandes piétonnes jaunes jusqu'à la route de Valleiry. Cette situation temporaire engendrant des problèmes de parking, **M. Beuchat** prie la commission de la circulation et sécurité routière de bien vouloir se réunir pour essayer de trouver une solution relative au parking, au trafic et au réaménagement de ce quartier. La commission sera convoquée pour une séance en septembre 2011.

Mme Moron se renseigne sur les horaires des camions.

M. Beuchat répond que la circulation des camions peut normalement débiter dès 7 heures du matin.

Mme Moron revient sur la dangerosité de ces véhicules dans le village, étant donné la vitesse excessive de certains poids lourds.

Pour clore le débat, **M. Beuchat** rappelle qu'en cas d'abus, il ne faut pas hésiter à contacter la police.

f) Nouveau réseau TPG

A la suite d'une séance à laquelle **M. Beuchat** a assisté la semaine dernière, des informations sont communiquées sur le nouveau réseau des TPG. Des changements importants et notamment l'entrée en fonction du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) interviendront d'ici la fin de l'année 2011. Il reviendra sur ce sujet lors de la séance du Conseil municipal en septembre prochain.

g) Promotions

M. Bouvier rappelle que les promotions ont lieu le vendredi 1^{er} juillet. La distribution des livres est prévue le mardi matin 28 juin directement dans les classes. **M. Bouvier** remettra lui-même un exemplaire à chaque élève.

5. PROJETS DE DELIBERATIONS

a) Proposition relative à la délégation de compétences à M. le Maire pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, al. 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes

M. le Président donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

M. Gunter explique qu'il s'agit de la signature d'un certain nombre d'actes à valider suite, par exemple, à l'adoption d'un PLQ (servitudes, cessions au domaine public communal).

M. Beuchat résume la situation à la route de Bellegarde, à savoir le projet de réaménagement à l'entrée du village jusqu'au magasin Proxi. Pour « casser » la vitesse des véhicules, deux chicanes seront créées avant le village. De plus, la chaussée sera passablement réduite, les trottoirs élargis et des prolongations de pistes cyclables seront réalisées. Malheureusement à la hauteur du magasin, le

gabarit de la chaussée étant trop étroit, aucun aménagement n'est envisageable. Pour remédier à ce problème, une éventuelle cession de servitude serait possible auprès de la copropriété Chancimo. Après et si acceptation de Chancimo, des travaux de création de trottoir pourront être effectués le long du chemin de Champlong et de la route de Bellegarde. Lors de la réalisation de ce type de nouveaux cheminements piétonniers situés en zone de développement et liés à la construction d'un nouveau quartier, les coûts peuvent être prélevés sur la taxe d'équipement.

M. Bruhin demande quel est le but de la construction de ce trottoir.

M. Beuchat répond que des cheminements piétonniers sont prévus depuis l'entrée du village jusqu'au Proxi pour sécuriser les piétons. A partir du magasin, la chaussée ne peut pas être rétrécie davantage puisque qu'un refus a été déposé par les TPG (gabarit des bus trop large).

M. Bruhin s'étonne que la commune prenne ces dispositions alors qu'il s'agit d'une route cantonale. Il estime que cette demande de cession de servitude et les démarches inhérentes à ce dossier devraient être requises par le DCTI.

M. Bouvier précise également que la commune s'est déjà bien impliquée dans le dossier et il serait donc préférable de le mener à terme pour une mise en place rapide de ce trottoir.

M. Beuchat ajoute et explique que ce dossier est déjà en cours depuis un certain temps, raison pour laquelle la commune préfère prendre ces mesures. Une négociation avec le DCTI nécessiterait très certainement une année, voire 2 ans.

Mme Moron quitte la séance à 21h00.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

b) Proposition relative à la délégation de la compétence à M. le Maire pour la délivrance des préavis en matière de naturalisation

M. le Président donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

M. Gunter revient sur quelques éléments de cette délégation de la compétence. Pour information, cette délégation permet ainsi de simplifier la procédure.

M. Hugon demande si les préavis en matière de naturalisation sont suivis.

M. Gunter répond par l'affirmative.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

a) Commissions

M. Gunter rappelle aux Président(e)s de chaque commission qu'il est impératif de prendre contact avec le membre de l'Exécutif responsable de ladite commission avant d'envoyer une convocation.

Mme Gossauer souhaite recevoir le nom du responsable de chaque commission.

M. Hugon suggère de rajouter cet élément sur le tableau des commissions.

En tant que Président de la commission des finances, **M. Bono** demande si une mise au courant du plan financier de la commune est prévue.

M. Gunter répond favorablement à cette requête et propose à **M. Bono** d'assister à la séance de l'Exécutif qui traite du budget de la commune. La date de ladite séance lui sera transmise par le secrétariat.

b) Association des communes genevoises (ACG)

M. Hugon s'enquière sur les éventuels vetos de la commune par rapport à des décisions prises par l'ACG.

M. Gunter explique qu'avec les nouveaux statuts de l'ACG, toute décision financière votée par l'ACG est transmise au bureau du Conseil municipal et peut faire l'objet d'un veto des Conseillers municipaux.

c) Festival BiubStock

Mme Maret relève que le festival BiubStock dure jusqu'à 4 heures du matin et s'étonne de cet horaire tardif.

M. Gunter précise que selon la responsable du festival, cette heure aurait été conseillée par la police, qui selon elle, serait plus judicieuse que 2 heures du matin.

d) Revue genevoise

M. Gunter fait savoir que des réductions de billets peuvent être obtenues par le biais de la commune. Les Conseillers municipaux intéressés sont priés de s'annoncer au secrétariat de la mairie.

e) Commune de Challex

M. Gunter annonce que la commune de Challex, en France voisine, invite les autorités chancynaises à l'inauguration de la station d'épuration. Celle-ci aura lieu le samedi 2 juillet 2011 de 10h00 à 17h00.

f) Bénévolat - Informatique

M. Bono suggère de donner gracieusement des cours d'informatique aux personnes de la commune qui le désireraient (retraités ou autres). La durée, le lieu, ainsi qu'un accès internet en dehors de celui de l'ACG restent à définir (cf. Wifi).

g) Sapeurs-Pompiers

M. le Président tient à remercier la Compagnie des Sapeurs-Pompiers pour leur manifestation du samedi 25 juin 2011.

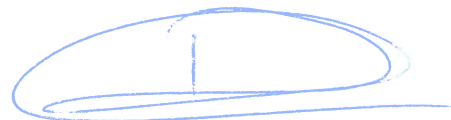
h) Prochaine séance du Conseil municipal

M. le Président informe qu'il sera en vacances le mardi 13 septembre 2011, la prochaine séance du Conseil municipal sera donc présidée par le Vice-Président.

M. le Président lève la séance à 21h45.



Le Président du Conseil municipal
Michel Gallay



La Secrétaire du Conseil municipal
Corinne Herzig Davidovic



La Secrétaire
Patricia Gafner

